



CEREALES A PAILLE

Variétés à Usage Industriel Réservé

GEVES
25, rue Georges Morel
CS 90024
49071 BEAUCOUZE Cedex France
Tél. 33 (0)2 41 22 86 00 - Fax 33 (0)2 41 22 86 01

<http://www.geves.fr>

date de mise à jour : **Janvier 2022**

Qu'est-ce une variété VUIR ?

Comment est-elle enregistrée ?

Il convient de se référer à l'arrêté du 30 août 1994 créant une liste de variétés à usages industriels réservés, et en particulier aux trois premiers articles¹.

*Art. 1er. - Sur demande d'une section du Comité technique permanent de la sélection (C.T.P.S.) des plantes cultivées et pour les espèces dont elle a la charge, il peut être institué une liste de variétés à usages industriels réservés. **Sont éligibles sur cette liste les variétés qui, du fait de leurs caractéristiques technologiques originales, répondent à des besoins industriels spécifiques et sont développées en exclusivité. Elles peuvent faire l'objet d'une revendication de confidentialité. Les semences de ces variétés sont confiées à des agriculteurs exclusivement dans le cadre d'un contrat entre l'industriel collecteur et transformateur des récoltes issues de ces semences qui les produira lui-même ou en prestation de services et les agriculteurs concernés. Ces contrats interdisent toute remise des semences ou des récoltes qui en sont issues à des tiers. La variété qui sera utilisée de cette façon et qui respectera ces obligations ne sera pas réputée avoir été commercialisée.***

Néanmoins, la variété ainsi utilisée devra respecter les lois et règlements traitant de la santé publique et de la protection de l'environnement, en particulier la loi susvisée du 13 juillet 1992 ainsi que les dispositions visées aux articles 342 à 364 du code rural.

Art. 2. - L'enregistrement sur cette liste est soumis aux conditions ci-après, selon des modalités qui seront définies par chaque section du C.T.P.S. intéressée dans le cadre d'un règlement technique d'inscription spécifique.

1. La variété doit répondre à la triple exigence de distinction, d'homogénéité et de stabilité.

2. La variété est expérimentée pour sa valeur agronomique conformément aux règles fixées par arrêté du ministère de l'agriculture et de la pêche sur proposition du C.T.P.S. Sur requête du demandeur, cette expérimentation peut être réalisée dans un réseau spécifique organisé par le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (le GEVES), propre à garantir la confidentialité de l'essai.

Les résultats de l'essai valeur agronomique ne peuvent faire obstacle à l'enregistrement de la variété sur la liste particulière. Toutefois, s'il apparaît que la variété est susceptible de constituer un risque pour l'environnement agricole en raison notamment de sa réaction particulière à des maladies ou parasites ou des risques de pollution pollinique, la section compétente peut proposer le refus d'inscription ou préconiser les mesures d'isolement appropriées.

Les résultats de l'essai valeur agronomique ayant une valeur informative, ils seront publiés dans le bulletin des variétés du GEVES.

3. La valeur technologique de la variété est décrite par l'obtenteur et annexée au dossier de demande d'inscription de la variété. Seuls des besoins engendrés par des technologies originales ou des qualités technologiques non prises en compte lors des examens techniques d'inscription au catalogue pourront donner lieu à une inscription sur cette liste. A la demande de l'obtenteur, la valeur technologique est considérée confidentielle y compris vis-à-vis du C.T.P.S. La responsabilité de cette déclaration et de ses conséquences resteront propres à l'obtenteur.

Art. 3. - Si la variété remplit les conditions précisées à l'article 2, son inscription sur cette liste est proposée par le C.T.P.S. Les dispositions des contrats visés à l'article 1er relatives à l'organisation de la production agricole de la variété et de la livraison des récoltes, à l'exclusion de toute information sur les rémunérations dont seront convenues les parties entre elles, sont tenues à la disposition du ministère de l'agriculture et de la pêche.

La variété sera immédiatement radiée de cette liste si les dispositions de cet arrêté ne sont pas respectées.

La section du C.T.P.S. compétente pour l'espèce considérée pourra à tout moment être saisie d'une demande d'inscription de la variété au Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées.

La liste VUIR n'est pas une liste du catalogue Français.

¹ Le surlignage en gras de certaines phrases ne figure pas dans l'arrêté.

Variétés enregistrées sur la liste VUIR

Blé tendre

Section du 22 octobre 2019

Type	Dénomination	Obtenteur	Mainteneur	Demande
Lignée	ULI 35	Limagrain Europe (FR)	Limagrain Europe (FR)	4062697

Section du 25 janvier 2018

Type	Dénomination	Obtenteur	Mainteneur	Demande
Lignée	LG Cerefort	Limagrain Europe (FR)	Limagrain Europe (FR)	4058149
Lignée	LG Bifort	Limagrain Europe (FR)	Limagrain Europe (FR)	4058150

Section du 25 octobre 2013

Type	Dénomination	Obtenteur	Mainteneur	Demande
Lignée	ULI 12	Nickerson International Research (FR)	Limagrain Europe (FR)	4048884

Orge d'hiver 6 rangs

Section du janvier 2022 : une nouvelle variété

Type	Dénomination	Obtenteur	Mainteneur	Demande
Lignée	Panoplie	Secobra Recherches (FR)	Secobra Recherches (FR)	4067566

Synthèse des résultats de Valeur Agronomique et Environnementale

La valeur agronomique des variétés de la liste VUIR est évaluée comme celles des variétés candidates à l'inscription au catalogue mis à part la valeur technologique qui n'est pas évaluée. Les variétés VUIR sont donc évaluées dans le même réseau d'essai et les mêmes essais spécifiques que les variétés candidates à l'inscription au catalogue.

Pour en savoir plus sur les réseaux d'essais, les caractères évalués :

[Blé tendre](#)

[Orge d'hiver](#)

Nature des éléments fournis

Les résultats figurant ci-après reflètent les conditions agroclimatiques des années considérées. Pour d'autres années et d'autres conditions de production, ils seraient ou pourraient être sensiblement différents. Pour les résistances vis-à-vis des maladies, les résultats ne peuvent s'appliquer que pour les races et conditions d'infestation des maladies présentes dans les essais. L'ensemble des résultats qui figurent dans la présente publication ne peut servir de garantie de résultat.

Toute reprise de ces données pour publication doit clairement indiquer :

- qu'elles ont été obtenues dans le cadre de l'expérimentation du CTPS,
- leur source en faisant figurer « *Source CTPS/GEVES* » (notamment sur les tableaux ou figures dans lesquels les résultats sont repris),
- leur caractère dépendant des conditions et années d'expérimentation,
- ainsi que, le cas échéant, la nature du recalcul effectué à partir des données CTPS/GEVES

Cotations rendement des variétés de blé tendre en liste VUIR

La cotation d'inscription d'une variété est le rendement de la variété obtenu dans les essais traités et non traités exprimés en % des témoins de cotation de la variété.

Zone d'étude	Cotation rendement % témoin			Témoins rendement	
	Cotation d'inscription	Cotation NT	Cotation T		
ULI 35	Sud	80.7	76.8	84.5	2018 : Oregrain + Rubisko + Pibrac + Filon ; 2019 : Pibrac + Filon + LG Absalon + RGT Cesario
LG Bifort	Sud	86.9	86.3	87.6	2016 : Arezzo + Solehio + SY Moisson + Oregrain ; 2017 : Oregrain + Solehio + SY Moisson + Rubisko
LG Cerefort	Sud	91.0	94.9	87.1	2016 : Arezzo + Solehio + SY Moisson + Oregrain ; 2017 : Oregrain + Solehio + SY Moisson + Rubisko
ULI 12	Sud	97.0	97.9	96.0	2012 et 2013 : Apache + Aubusson + Arezzo + Solehio

Caractéristiques des variétés de blé tendre d'hiver en liste VUIR

Zone d'étude	Aristation	PS	Alternativité	Précocité Épiaison	Hauteur	Résistance froid	Résistance verse	Piétin verse	Oïdium*	Rouille jaune (sur feuilles)*	Rouille jaune (sur épis)*	Septoriose tritici	Rouille brune*	Fusariose (<i>F.graminearum</i> et autres spp.)	Complexe Mosaïques	Cécidomyie orange
LG Bifort	Sud barbu	79	7	6.5	4	(5)	6	3	6	7	(8)	5.5	4	5.5	-	-
LG Cerefort	Sud barbu	82	3	7	4	(7)	5.5	2	5	5	(6)	5	5	6	-	-
ULI 12	Sud barbu	79	5	7	4	6.5	6.5	3	7	6	-	5.5	3	4.5	-	-
ULI 35	Sud barbu	81	4	7	3.5	4.5	5.5	2	-	7	-	5	4	5.5	-	-

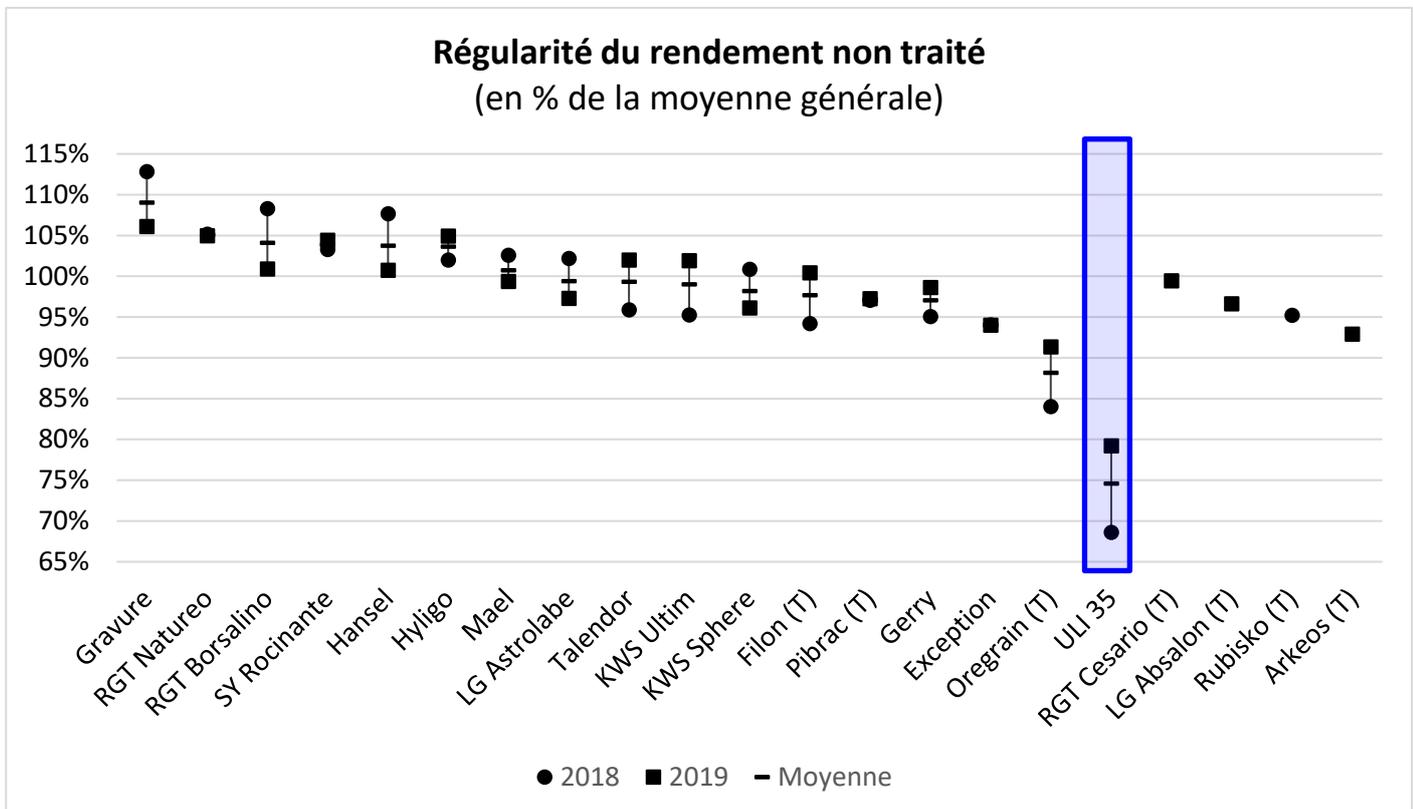
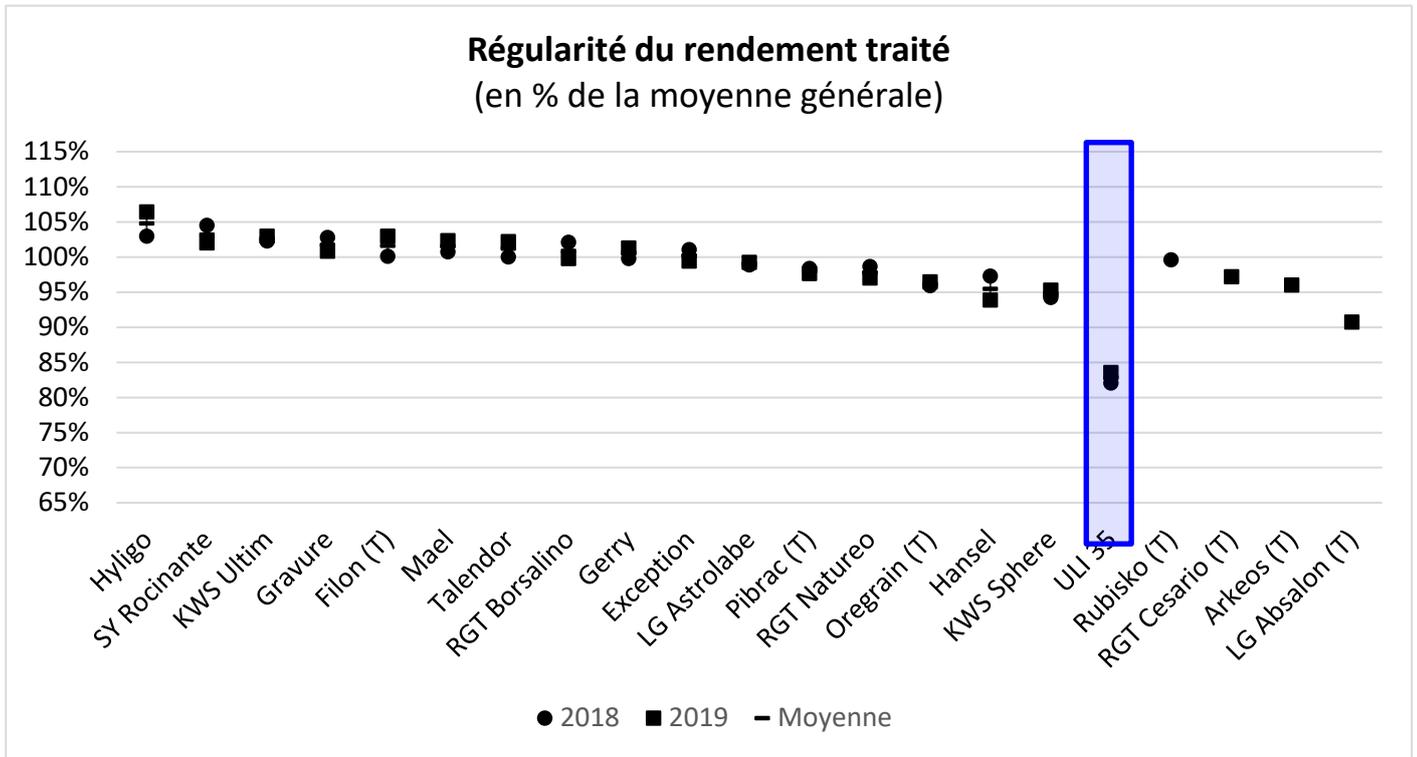
*: Attention aux risques de contournements

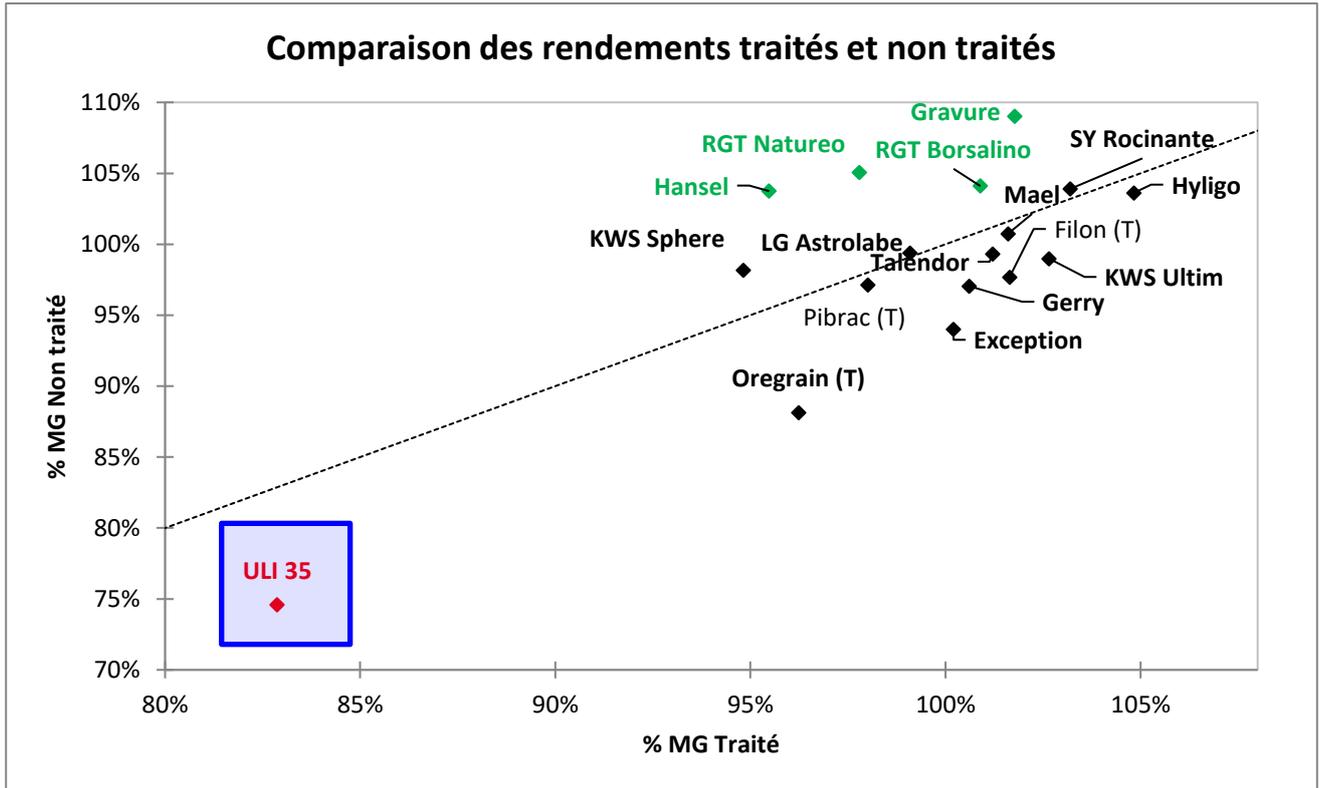
Entre parenthèses () : note à confirmer car établie sur un nombre de données réduit

Tiret - : note non publiée faute de données suffisantes ou variété non évaluée pour la caractéristique correspondante

Alternativité	Précocité épiaison	Hauteur	Maladies et accidents climatiques
1 Très hiver		1 Très courte	1 Très sensible
2 Hiver	4.5 Très tardif	2 Très courte à courte	2 Sensible
3 Hiver à demi-hiver	5 Tardif	3 Courte	3 Sensible à assez sensible
4 Demi-hiver	5.5 Demi-tardif	4 Courte/assez courte	4 Assez sensible
5 1/2-hiver à 1/2 alternatif	6 1/2 tardif à 1/2 précoce	5 Moyenne	5 Assez sens. à peu sens.
6 Demi-alternatif	6.5 Demi-précoce	6 Moyenne à haute	6 Peu sensible
7 Alternatif	7 Précoce	7 Haute	7 Assez résistant
8 Alternatif à printemps	7.5 Très précoce	8 Haute à très haute	8 Assez résistant à résistant
9 Printemps	8 Ultra précoce	9 Très haute	9/R Résistant
			T Tolérant

Autres résultats de ULI 35

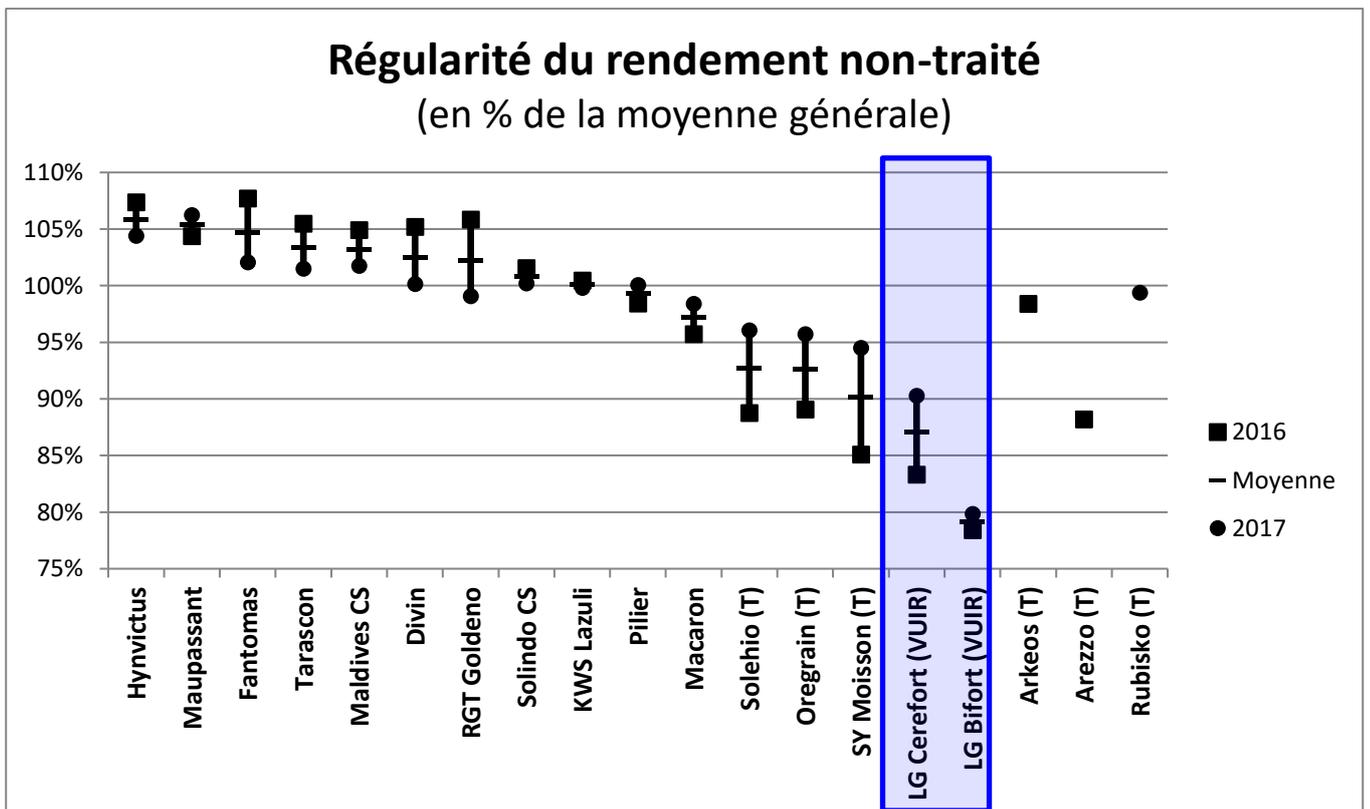
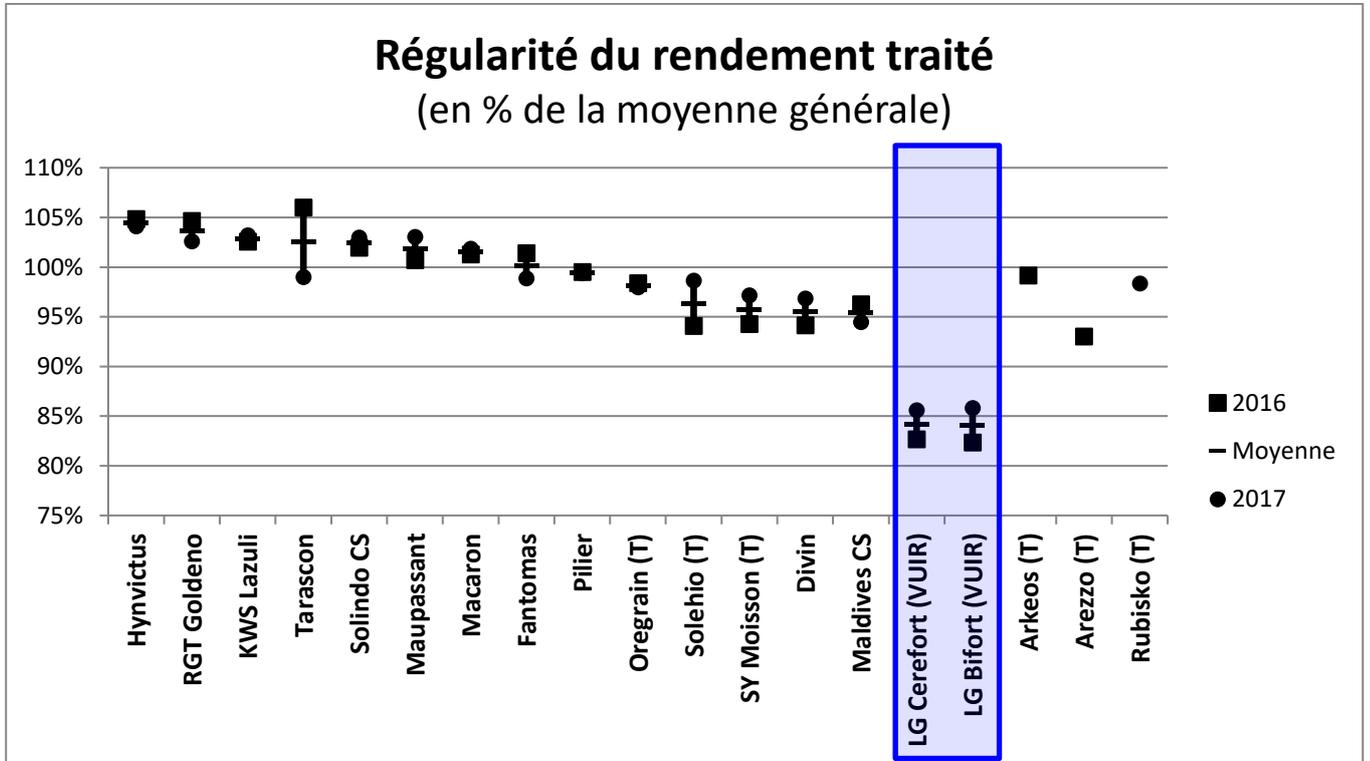


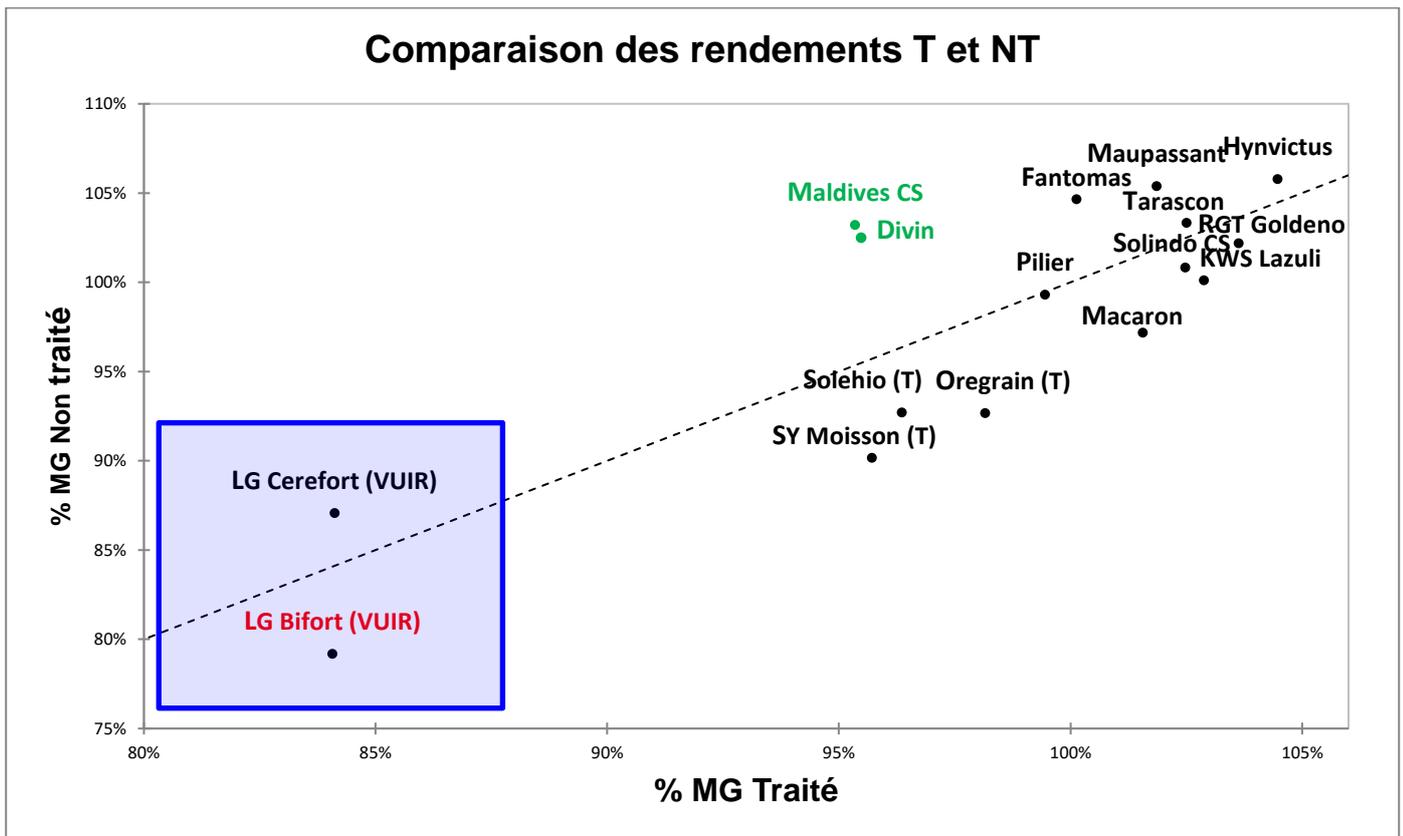


En vert : Variétés ayant bénéficié à l'inscription d'un bonus pour ses faibles écarts de rdt T-NT

En rouge : Variété pénalisée à l'inscription au catalogue français par un malus pour ses forts écarts de rdt T-NT. Il n'y a pas de malus pour la liste VUIR, mais les variétés présentant de grave défaut susceptible de constituer un risque pour l'environnement peut ne pas être inscrite

Autres résultats de LG Cerefort et LG Bifort





En vert : Variété ayant bénéficié à l'inscription d'un bonus pour ses faibles écarts de rdt T-NT

En rouge : Variété pénalisée à l'inscription par un malus pour ses forts écarts de rdt T-NT. La règle du malus ne s'applique pas pour les variétés VUIR.

Cotations rendement des variétés d'orges 6rgs en liste VUIR

La cotation d'inscription d'une variété est le rendement de la variété obtenu dans les essais traités et non traités exprimés en % des témoins de cotation de la variété.

	Cotation rendement % témoin			Témoins rendement
	Cotation d'inscription	Cotation NT	Cotation T	
Panoplie	96,3	96,8	95,7	2020 et 2021 : Amistar, Etingel, KWS Faro, Pixel

Caractéristiques des variétés d'orges 6rgs en liste VUIR

	Caractéristiques physiologiques					Résistances aux bioagresseurs							
	Alternativité	Précocité épiaison	Hauteur	Résistance froid	Résistance verse	Oïdium*	Rhynchosporiose	Helminthosporiose teres	Rouille naine*	Ramulariose	Mosaïques (BaYMV1 & BaMMV)	Mosaïque (BaYMV2)	JNO
Panoplie	(7)	7,5	4,5	(2)	4.5	6	6	6	4	5	R	-	-

*: Attention aux risques de contournements

Entre parenthèses () : note à confirmer car établie sur un nombre de données réduit

Tiret - : note non publiée faute de données suffisantes ou variété non évaluée pour la caractéristique correspondante

Alternativité	Précocité épiaison	Hauteur	Maladies et accidents climatiques
1 Très hiver		1 Très courte	1 Très sensible
2 Hiver	4.5 Très tardif	2 Très courte à courte	2 Sensible
3 Hiver à demi-hiver	5 Tardif	3 Courte	3 Sensible à assez sensible
4 Demi-hiver	5.5 Demi-tardif	4 Courte/assez courte	4 Assez sensible
5 1/2-hiver à ½ alternatif	6 ½ tardif à ½ précoce	5 Moyenne	5 Assez sens. à peu sens.
6 Demi-alternatif	6.5 Demi-précoce	6 Moyenne à haute	6 Peu sensible
7 Alternatif	7 Précoce	7 Haute	7 Assez résistant
8 Alternatif à printemps	7.5 Très précoce	8 Haute à très haute	8 Assez résistant à résistant
9 Printemps	8 Ultra précoce	9 Très haute	9/R Résistant
			T Tolérant

Autres résultats de Panoplie

